

Décision

Générale

colonial

Décision n° 609 du 1er juin 1949

n° 609

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 juin 1949

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro

30 juin 1949

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé Abdi Dembil, radio, en service à la station côtière, est mis à la disposition du commandant de la milice indigène il compter du 1er juin 1949. Le nomme Ahmed Liban, radio, en service à la milice indigène, est mis à la disposition du chef de la station côtière à compter du 1er juin 1949.